



Le Ministre

**ARRETE MINISTERIEL N°RDC/.....362...../GC/CABMIN/AFF-SAH.SN/011
DU 16/12/2011.....PORTANT AVIS FAVORABLE ET ENREGISTREMENT A
L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF DENOMMEE « FONDATION PANZI »**

Le Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 37 et 93 ;

Vu la Loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux Associations Sans But Lucratif et Aux Etablissements d'utilité publique, spécialement en son article 31 ;

Vu l'Ordonnance n°10/025 du 19 février 2010 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n°08/073 du 22 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères ;

Vu la requête en obtention d'autorisation provisoire de fonctionnement introduite au Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale par l'Association Sans But Lucratif dénommée « **FONDATION PANZI** » dont le siège social est sis avenue Mushununu, quartier Panzi, Commune d'Ibanda, Province du Sud-Kivu / RDC ;

Attendu que les objectifs poursuivis par cette Association sont conformes à la politique d'assistance et de promotion sociale des groupes vulnérables menée par le Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Est accordée l'avis favorable à l'Association Sans But Lucratif dénommée
« FONDATION PANZI » en qualité d'Organisme d'assistance et de
promotion sociale.

Article 2 : L'Association « FONDATION PANZI » est enregistrée sous le numéro *259/2011*

Article 3 : Le Secrétaire Général aux Affaires Sociales et Solidarité Nationale est
chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa
signature.

Fait à Kinshasa, le 16 DEC 2011

Me. Ferdinand KAMBERE KALUMBI

